

<OID>	<Type fichier>	<Nom fichier>	<Description>	<URL fichier>	<Date valid>	<Date fin>	<Date MàJ>
1.2.250.1.213.3.4.115	JDV	JDV_J251-MotifStatutPersonnePriseChargeESMS.tabs	Motif du statut de la personne prise en charge au sein d'un ESMS	https://mos.esante.gouv.fr/NOS/JDV_J251-MotifStatutPersonnePriseChargeESMS	20230630120000		20230922120000
<OID>	<Code>	<Libellé>					
1.2.250.1.213.3.3.248	86	Le plateau technique n'est pas adapté à la prise en charge de l'utilisateur					
1.2.250.1.213.3.3.248	109	Déménagement					
1.2.250.1.213.3.3.248	112	Erreur d'utilisation du logiciel					
1.2.250.1.213.3.3.248	113	Eloignement géographique					
1.2.250.1.213.3.3.248	114	Les ressources de l'ESMS ne sont pas suffisantes					
1.2.250.1.213.3.3.248	115	L'ESMS n'est pas adapté au projet de vie actuel de l'utilisateur					
1.2.250.1.213.3.3.248	116	Le type de handicap ne relève pas de l'ESMS					
1.2.250.1.213.3.3.248	117	La situation de l'utilisateur a changé, l'ESMS n'est pas adapté					
1.2.250.1.213.3.3.248	118	L'utilisateur ou son représentant légal refuse de s'inscrire dans l'ESMS					
1.2.250.1.213.3.3.248	119	L'utilisateur a été admis dans un autre ESMS, l'orientation n'est plus pertinente					
1.2.250.1.213.3.3.248	120	L'utilisateur a déménagé, l'orientation n'est plus pertinente géographiquement					
1.2.250.1.213.3.3.248	121	L'utilisateur ou son représentant légal refuse d'adhérer au projet de vie de l'ESMS					
1.2.250.1.213.3.3.248	122	L'âge de l'utilisateur est incompatible					
1.2.250.1.213.3.3.248	124	L'utilisateur est décédé					
1.2.250.1.213.3.3.248	127	L'utilisateur a fait valoir ses droits à la retraite (ESAT)					
1.2.250.1.213.3.3.248	148	L'ESMS n'a pas réussi à joindre l'utilisateur					
1.2.250.1.213.3.3.248	150	L'utilisateur a pris contact avec l'ESMS					
1.2.250.1.213.3.3.248	151	L'ESMS a pris contact avec l'utilisateur					
1.2.250.1.213.3.3.248	152	L'utilisateur a visité l'ESMS					
1.2.250.1.213.3.3.248	153	L'ESMS a envoyé une documentation à l'utilisateur					
1.2.250.1.213.3.3.248	168	Pour placer l'utilisateur en liste d'attente					
1.2.250.1.213.3.3.248	170	Pour prendre en charge l'utilisateur à temps adapté					
1.2.250.1.213.3.3.248	173	Une autre décision annule et remplace cette décision					
1.2.250.1.213.3.3.248	174	Décision clôturée par la MDPH					